

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 370

présenté par
M. Démoulin

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, après le mot :

« contrôles »,

insérer le mot :

« réguliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de s'assurer de la qualité de formation, payée par l'État, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi, il convient de préciser les modalités de contrôle par une régularité dans l'action.